terres[1] de l'univers. Ainsi donc l'univers est la pharmacie où les corps lumineux guérissent, mais il est en même temps la prison où les démons obscurs enchaînent. Ces [deux Envoyés de la Lumière], Tsing-fong (Vent pur) et Chan-mou (Mère excellente), établirent, par un procédé ingénieux, les dix cieux, ensuite ils instituèrent la roue des révolutions[2], ainsi

(1) Les dix cieux et les huit terres sont bien connus. Cf. SAINT AUGUSTIN, *Contra Faustum*, XXXII, § 19 : «octo esse terras et decem caelos». Les *Acta Archelai* (chap. 8, p. 11) mentionnent les huit terres. Cf. aussi, pour le *Fihrist*, FLÜGEL, *Mani*, p. 89, et la note, p. 218-220. Théodore bar Khôni (POGNON, *Inscriptions*, p. 188) parle de onze cieux (douze dans le ms. de Berlin) et de huit terres; le nombre des cieux est certainement fautif (cf. CUMONT, *Cosmogonie*, p. 28). Les dix cieux se retrouvent chez les Ophites et les disciples de Battai (POGNON, *Inscriptions*, p. 213, 223). Pour deux textes nouveaux sur les dix cieux et les huit terres, cf. MÜLLER, *Handschr.*, p. 97, et VON LE COQ, *Khuastuanift*, p. 285 (dans ce dernier passage, les «dix cieux en haut» et les «dix terres en bas» rappellent le «en dessous» qui sera joint à une nouvelle mention des huit terres un peu plus loin). On voit que notre texte est muet sur l'écorchement des démons dont la peau aurait servi à tendre le ciel et dont les os auraient formé les montagnes (cf. à ce sujet DE BEAUSOBRE, *Histoire*, II, 366; CUMONT, *Cosmogonie*, p. 26).

(2) 業輪 *ye-louen*. Dans un texte bouddhique, on interpréterait tout naturellement *ye-louen* par «roue des rétributions», encore que nous n'ayons pas souvenir d'avoir rencontré cette expression sous cette forme; *ye*, «action», est en effet un mot usuel pour désigner le *karman*, c'est-à-dire l'enchaînement des actes à travers les existences successives. Mais ici il s'agit évidemment d'un phénomène cosmique. Il nous semble que, par *ye-louen*, notre texte entend ici la mise en mouvement du firmament. Toutefois, il faut noter que, d'après deux passages de saint Augustin qu'a signalés M. Cumont, en les rapprochant d'une phrase de Théodore bar Khôni, le mouvement du ciel ne dut pas être, pour les manichéens, contemporain de sa création (cf. CUMONT, *Cosmogonie*, p. 37). Il y a d'ailleurs d'autres différences entre la théorie cosmogonique de Théodore bar Khôni, sur laquelle s'appuie principalement M. Cumont, et notre traité. Pour Théodore bar Khôni, l'auteur principal du deuxième acte de la cosmogonie, l'Esprit vivant, crée les vaisseaux du soleil et de la lune, mais ils restent immobiles, et c'est l'agent de la troisième création, le Messager (ou *Legatus tertius* des *Acta Archelai*), qui met ces deux astres en mouvement. Dans notre traité, le Vent pur (qui correspond à l'Esprit vivant) semble constituer d'abord les «palais» du soleil et de la lune, puis, à un acte suivant, construire les «vaisseaux» de ces deux astres; les «palais» seraient donc différents des «vaisseaux»; mais ce ne doit être là qu'une apparence due à une rédac-